

# L'ASSURANCE CONSTRUCTION DE A à Z

---

## INTERVENANT

Nadia OTMANE TELBA  
Avocate au Barreau de Versailles

---

## PRE-REQUIS

Connaissances de base dans la  
mention de spécialisation concernée

---

## NIVEAU

2

---

## TARIF

120 €

---

## IMPORTANT

L'EDA GUYANE est engagée  
dans une démarche d'égalité  
des chances. Merci de nous  
contacter par mail si vous  
avez besoin d'un accompagnement.



## DATE

02 et 09 avril 2025, de 13h00 à 16h00

## OBJECTIFS

Repérer les différents régimes de responsabilité en  
assurance construction.

Identifier les garanties d'assurance et comprendre leur  
mise en jeu.

Se mettre à jour des évolutions jurisprudentielles en  
assurance décennale et assurance dommages-ouvrage.

## METHODES MOBILISEES

- A) Introduction et repères historiques
- B) Organisation et fonctionnement du marché
- C) Assurance construction et droit de l'Union  
européenne : les contrats LPS
- D) Dispositions communes aux deux assurances  
obligatoires
  1. La double obligation d'assurance.
  2. Sanctions et rôle du Bureau central de tarification (BCT)
  3. La notion d'ouvrage, les éléments composant l'ouvrage  
: évolutions jurisprudentielles.
  4. La réception : fondamentaux et développements  
jurisprudentiels.
- E) Dispositions relatives à l'assurance de responsabilité  
décennale
  1. Qui sont les assujettis
  2. Mise en œuvre de la garantie dans le temps
  3. Quels sont les dommages garantis ?
  4. Questions autour du droit des assurances : Secteur  
d'activité garanti, notion d'aggravation du risque, risque  
non déclaré.
  5. Exclusions/déchéance /plafond de garantie
  6. Franchise
- F) Dispositions relatives à l'assurance dommages-ouvrage
  1. Quand la DO est-elle obligatoire ?
  2. Quels recours en l'absence de DO.
  3. La déclaration de sinistre à l'assureur, à l'agent, au  
courtier.
  4. Contenu de la DS.

5. La mise en demeure de la garantie DO par le bénéficiaire des garanties
6. Les délais d'instruction de la déclaration de sinistre.
7. Assignation en référé-expertise.
8. Les opérations d'expertise.
9. Assignation au fond après dépôt du rapport d'expertise/prescription
10. Affectation de l'indemnité et éventuelle répétition de l'indu

## MODALITES D'EVALUATION

Questions / cas concrets pendant la formation.

## MOYENS PEDAGOGIQUES

Intervention orale et interactive associant aspects théoriques et pratiques.

Transmission d'un support pédagogique.

